



**Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Auvergne - Rhône-Alpes**

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (C1)
Haute-Loire (43)**

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 9 juin 2022, et en application des dispositions du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires recrute, dans le département de la Haute-Loire (43), un adjoint administratif, sans condition de diplôme, au titre de l'année 2022.

1- Missions exercées par les adjoints administratifs

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs (par exemple : gestion et suivi de dossiers, sur des logiciels dédiés ou de bureautique, rédaction de courriers simples, application de procédures, etc). Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

2- Modalités de recrutement et poste proposé

Ce recrutement est ouvert à tous publics ayant 18 ans révolus à la date de l'entretien.
Ce recrutement sans concours vise à pourvoir le poste d'adjoint administratif à l'Unité interdépartementale Loire-Haute-Loire à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) suivant :

- assistant(e) du Chef UID délégué et du Pôle Matériaux, Energie et Agroalimentaire, au Puy-en-Velay (fiche de poste jointe).

3- Niveau d'études et/ou diplôme requis

Ce mode de recrutement n'exige pas de niveau scolaire ou de diplôme. Cependant, le niveau de grade correspond au niveau d'études secondaires.

4- Les conditions d'admission pour se porter candidat :

Les candidat(e)s sont informé(e)s qu'en application de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et seuls les lauréat(e)s remplissant toutes les conditions d'accès à ce recrutement pourront être nommé(e)s.

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique définies par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 .

Les candidat(e)s doivent être de nationalité française ou ressortissant(e) d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidat(e)s doivent également remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques et électoraux en France ou dans le pays d'origine
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire
- se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants. Pour les candidats français nés après le 31 décembre 1978 et pour les candidats(es) français(es) nés(es) après le 31 décembre 1982, ils (elles) devront justifier leur recensement militaire et fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

5- Le dossier de candidature sera constitué de :

- une lettre de candidature et de motivation faisant apparaître avec précision les coordonnées du (de la) candidat(e) (adresse postale, téléphone, courriel) ;
- un curriculum vitae (CV), sans photo, indiquant notamment le niveau d'études ainsi que les formations suivies et des emplois occupés.

Le dossier de candidature sera transmis au plus tard le 21 octobre 2022, uniquement par voie télématique à :

mobilit.e.rh.sg.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Merci d'indiquer comme sujet du mél : RSC CANDIDATURE

IMPORTANT :

Tout dossier INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DÉLAI sera considéré comme **IRRECEVABLE.**

6- Calendrier prévisionnel du recrutement

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 21 octobre 2022 ;
- Examen des dossiers par la commission de sélection : du 14 au 18 novembre 2022 ;
- Audition des candidats pré-sélectionnés par la commission de sélection : entre le 28 novembre et le 02 décembre 2022 ;
- Date de prise de poste : du 12 au 30 décembre 2022.

7- Organisation de la sélection des candidatures

Ce recrutement comporte deux phases :

- 1ère phase : examen des dossiers des candidat(e)s par une commission qui procède à la sélection des candidats.

La liste des candidat(e)s sélectionné(e)s pour participer à un entretien sera publiée au plus tard le 23 novembre 2022. Les critères de sélection de cette commission sont les compétences des candidats et l'adéquation du niveau d'études ou d'expérience avec les fonctions des adjoints administratifs.

- 2e phase : audition par la commission entre le 28 novembre et le 02 décembre 2022 des candidat(e)s sélectionné(e)s. Cet entretien, d'une durée de 20 mn consistera en un exposé du (de la) candidat(e) sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes, sa motivation et sa capacité d'adaptation aux types des emplois à pourvoir.

La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens.

La commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidat(e)s aptes au recrutement.

Les résultats seront consultables sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

La liste des candidats aptes au recrutement pourra comporter un nombre de noms supérieur au poste ouvert au titre de 2022. Les candidat(e)s figurant sur la liste seront appelé(e)s dans l'ordre du classement chaque fois qu'un poste sera libéré. La liste est valable jusqu'à l'ouverture d'un nouveau recrutement sans concours d'AAAE.

L'affectation est prévue à partir du 12 décembre 2022 et avant le 30 décembre 2022.

Après avoir fourni les justificatifs attestant qu'elle remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, la personne recrutée sera nommée fonctionnaire et accomplira un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si la manière de servir a donné satisfaction, le fonctionnaire stagiaire sera titularisé.

Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif en début de carrière est de 1 707.20€

Le directeur régional

Le Directeur Adjoint

Didier BÖRREL